

Bordeaux, le 6 janvier 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DAFPEN-CARDIE

Affaire suivie par :

Jean-Luc MOURIER
IA-IPR d'EPS
CARDIE

jean-luc.mourier@ac-bordeaux.fr
07 77 31 08 07

Affaire suivie par :

Maité COUBERTEGUES
Professeure chargée de mission

Téléphone :

05 57 57 39 66

Fax :

05 57 57 35 09

Courriel :

cardie@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs
académiques des services de l'Education nationale

Monsieur le Directeur de l'ESPE d'Aquitaine

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du second degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de
l'enseignement public

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C de madame et messieurs les IA-DASEN

Objet : Appel à projets expérimentaux CARDIE-ESPE sur thématiques académiques – Adossement à la recherche - Demandes de reconduction – Candidatures sur projets d'école et contrats d'objectifs

La mission CARDIE¹ de l'académie de Bordeaux et l'ESPE d'Aquitaine lancent un appel à projets unique pour l'année scolaire 2017-2018. Cet appel à projet CARDIE-ESPE réunit :

1. Un appel à projets expérimentaux sur thématiques académiques ;
2. L'adossement à la recherche ;
3. Les procédures de reconduction de projets en cours ;
4. Un appel à projets innovants ou expérimentaux émanant des unités éducatives.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'académie de Bordeaux se caractérise par une attractivité et un dynamisme importants mais qui ne profitent pas à tous. Les performances scolaires y sont contrastées avec par exemple un taux d'élèves entrant en 6^{ème} avec au moins 1 an de retard de 2 points en-dessous du taux national, des taux d'accès au DNB en-dessous des taux attendus, un taux de redoublement des garçons supérieur à celui des filles qui réalisent les meilleures performances scolaires mais qui pour autant ne s'orientent pas davantage vers les voies d'excellence, un taux de poursuite des nouveaux bacheliers vers l'enseignement supérieur encore trop faible au regard de la fluidité des parcours dans le 2nd degré.

Ces constats ont permis de poser les priorités du projet académique horizon 2020, particulièrement dans ses deux premiers axes².

Les résonances sont aujourd'hui d'autant plus fortes qu'elles s'inscrivent dans un contexte national qui voit se poursuivre la dynamique de refondation de l'Ecole avec notamment l'entrée en vigueur de la réforme de la scolarité obligatoire, la mise en œuvre du nouveau collège, la continuation du déploiement du plan numérique pour l'éducation mais aussi la poursuite de la mise en œuvre des réformes des lycées.

¹ CARDIE : « conseil académique recherche développement innovation et expérimentation ». Pour de plus amples informations : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/>

² Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses ; réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires.

1. APPEL A PROJETS EXPERIMENTAUX SUR THEMATIQUES ACADEMIQUES

Ces priorités ambitieuses de notre action collective pour la réussite de tous les élèves et la promotion des valeurs de la République se retrouvent au cœur des deux thématiques académiques retenues pour l'appel à projets CARDIE – ESPE 2017-2018 :

A. La logique de réseaux ou de territoires au service des apprentissages

Le travail en réseau pose le principe d'un rapprochement d'acteurs pluriels, d'instances co pilotées, d'objectifs partagés et de mises en œuvre pensés collégalement pour assurer de meilleurs continuums d'apprentissages, favoriser la réussite scolaire et éducative, améliorer les performances scolaires de tous les élèves.

Son efficacité repose sur la capacité de tous les acteurs à mobiliser efficacement les compétences ayant trait à la sociabilité professionnelle, à décloisonner les modes d'organisation, à penser des réponses multiples à des difficultés de nature différente, à prendre des initiatives nécessitant de sortir de l'ordinaire.

Cette thématique pourra être expérimentée à tous les niveaux de la scolarité dans une dimension de réseau ou de territoire.

A l'échelle des réseaux, elle pourra par exemple concerner des moments de la scolarité obligatoire en lien avec le socle commun, l'éducation prioritaire, les continuités collège et lycées, les continuités lycées et enseignement supérieur.

L'expérimentation pourra également se poser dans une dimension territoriale, secteur ou circonscription du 1^{er} degré, ZAP, département, académie.

B. L'organisation du temps et/ou des espaces scolaires au service des apprentissages

Repenser ces organisations, c'est chercher à poser différemment la relation aux espaces, au temps et à la pédagogie en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous les élèves, au sein de l'école, de l'établissement.

Cette thématique pourra être expérimentée dans ces différentes dimensions. Une préconisation particulière est faite pour les expérimentations au cœur des classes.

Ces deux thématiques académiques pourront trouver une résonance particulière dans les objets de travail suivants :

- o Pratiques pédagogiques et didactiques au cœur de la classe ;
- o Pratiques d'évaluation positive des acquis et des progrès des élèves ;
- o Persévérance scolaire ;
- o Mobilisation de l'École autour des valeurs de la République ;
- o Ouvertures culturelles ;
- o Orientation.

Ces objets de travail seront à préciser dans le document de candidature. Les thématiques académiques peuvent le cas échéant être croisées. Le numérique est une dimension transversale qui sera valorisée. Une préconisation particulière est faite aux réseaux d'éducation prioritaire.

Dossiers de candidatures à caractère dérogatoire :

Certains projets peuvent relever d'un cadre institutionnel et scientifique plus important, précisé par l'article L. 401-1 du code de l'éducation :

« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. »

Cette éventualité sera précisée dans le dossier de candidature.

2. PROJETS EXPERIMENTAUX ET ADOSSEMENT A LA RECHERCHE

Les équipes porteuses de projets peuvent avoir besoin de nourrir leurs expérimentations d'apports théoriques et de travaux actualisés issus de la recherche. Cet appel à projets CARDIE – ESPE a pour ambition de permettre un meilleur accompagnement des questionnements de terrain par des enseignants chercheurs dans le cadre d'un développement professionnel continu des enseignants.

A la demande des équipes, un travail collaboratif spécifique peut être envisagé sous la forme d'un accompagnement d'enseignants chercheurs de l'ESPE ou des universités partenaires.

Il vous est demandé de :

- proposer une question professionnelle en lien avec l'une des deux thématiques académiques, ou sur un tout autre sujet spécifique à votre contexte et vos objectifs ;
- préciser vos attentes en direction des enseignants-chercheurs.

Les candidatures relevant de cette dimension seront adressées à la mission CARDIE dans le cadre de la procédure académique d'appel à projet (voir point n° 3). Une pré-expertise sera réalisée par le comité Formation continue et le comité Recherche de l'ESPE.

3. COMMENT REpondre ?

A. Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures à l'appel à projets expérimentaux sur thématiques académiques sont téléchargeables sur le site CARDIE à l'adresse suivante :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid96603/la-mission-conseil-academique-recherche-developpement-innovation-experimentation-cardie.html>

Complétés, ils doivent être envoyés sous format informatique **au plus tard le 13 mars 2017**

- à l'IEC de circonscription pour le 1^{er} degré ;
- et à la mission Cardie si un accompagnement à la recherche est demandé à l'adresse suivante : cardie@ac-bordeaux.fr pour les 1^{er} et 2nd degrés.
- Une saisie sur l'application « PERCEVAL » pour tous les projets devra être réalisée **du 06 mars au 31 mars 2017**.

Les porteurs de projet peuvent être des professeurs ou des personnels d'éducation, des personnels d'encadrement, des enseignants chercheurs.

Un guide d'accompagnement et un pas à pas pour la rédaction des projets vous seront communiqués dans un envoi ultérieur. Ils sont dès à présent téléchargeables à l'adresse suivante : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/>

B. Procédure de validation

Les projets seront analysés en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumis à validation par le Recteur en référence aux critères suivants :

- Le caractère novateur lié à une démarche expérimentale ;
- L'implication d'acteurs multiples et les modalités d'actions partagées ;
- Les modes d'apprentissage, les effets sur la réussite scolaire et éducative en lien avec les pratiques enseignantes au cœur de la classe ;
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement ;
- L'ouverture sur le territoire, les familles.

NOTA :

- Les projets retenus relèveront du seul dispositif de l'expérimentation et pour une durée maximale de 3 ans.
- Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.

C. Accompagnement par la mission CARDIE

La mission CARDIE peut vous accompagner aux différentes étapes de votre démarche : en amont du projet pour aider les équipes à finaliser le projet et leur apporter une aide méthodologique, une identification des ressources et leviers à actionner, un repérage des critères d'évaluation ; pendant sa mise en œuvre, par des échanges qui permettent l'analyse réflexive du projet en cours, son guidage et sa régulation ; en aval du projet pour permettre l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

4. PROCEDURES DE RECONDUCTION DE PROJETS EN COURS

Comme l'an passé, la demande de reconduction d'un projet en cours est soumise à la transmission d'un bilan d'étape à la mission CARDIE via l'application PERCEVAL **avant le 7 avril 2017 délai de rigueur**.

Les demandes de reconduction accompagnées de bilans seront analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumises à validation par le Recteur.

5. APPEL A PROJETS INNOVANTS OU EXPERIMENTAUX – CONTRATS D'OBJECTIFS – PROJETS D'ÉCOLES

Dans le cadre de la refondation de l'École de la République, l'innovation et l'expérimentation constituent un puissant moteur de motivation et de réussite pour tous les élèves ; elles contribuent au développement professionnel des équipes pédagogiques désireuses d'explorer d'autres chemins.

Des projets expérimentaux ancrés sur les projets d'établissements, les contrats d'objectifs ou les projets d'école, peuvent émaner des unités éducatives dans le courant de l'année scolaire.

Si vous souhaitez être force de proposition d'un nouveau projet en 2017-2018, vous êtes invité à vous faire connaître auprès de la mission CARDIE.

NOTA : Les projets retenus seront d'une durée maximale de 3 ans. Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.

6. CALENDRIER ACADEMIQUE :

IMPORTANT : le calendrier 2017-2018 est commun à l'ESPE et à la mission CARDIE.

Les différentes procédures de saisie et de validation des expérimentations se font sur l'application « **PERCEVAL** » via le portail « **ARENA** ». L'édition des projets est possible à compter de l'ouverture de l'application (voir pas à pas joint en annexe).

Du 06 mars au 31 mars	1) Bascule d'année sur PERCEVAL par les directeurs d'école, et les chefs d'établissements. Saisie des reconductions éventuelles de projets. 2) Saisie des nouveaux projets en ligne par le porteur de projet : - Pour le 1 ^{er} degré, le directeur d'école sous couvert de l'IEN de circonscription ; - Pour le 2 nd degré, le porteur de projet sous couvert du chef d'établissement. - Par le chef d'établissement ou par un inspecteur s'ils sont porteurs du projet.
Du 13 mars au 07 avril	Saisie des avis et validation : - par les IEN pour les projets de leurs circonscriptions - par les chefs d'établissement
Du 01 mai au 31 mai	Instruction des projets par les corps d'inspection, les délégations et services du rectorat.
Du 01 juin au 02 juin	Commission académique de validation
Du 05 juin au 17 juin	Saisie des avis de la commission académique pour les expérimentations non dérogoires
Du 12 juin au 30 juin	Saisie des avis du Recteur

La mission CARDIE se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie pour votre très précieuse contribution à l'accompagnement des initiatives pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves

Le recteur



Olivier DUGRIP



Pièces jointes :

- « L'essentiel pour mieux comprendre l'innovation et l'expérimentation »
- « Trame pour bilan d'étape »
- « Dossier de candidature et guide Perceval »